

Comité Syndical du 27 mars 2024

## Procès-Verbal de séance

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni le 27 mars 2024 à 18h30 à La Tour du Pin dans la salle du Conseil communautaire des VDD, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BONNETAIN.

### Etaient présents :

#### Titulaires

NOM PRENOM	PRESENCE	NOM PRENOM	PRESENCE
Mme AOUN Elham	Présente	M. LAVILLE Christophe	Présent
Mme BACCAM Marguerite	Excusée	M. MARCEL Roger	Excusé
M. BACCONNIER Nicolas		M. MARGIER Patrick	Excusé
M. BERGER Alain	Excusé	M. MARY Alain	Présent
M. BERGER Dominique	Présent	M. PORRETTA René	Excusé
M. BOCHARD Jean-Jacques	Présent	M. QUEMIN André	Présent
M. BONNETAIN Jean-Paul	Présent	M. REY Christian	Présent
M. BORGHI Roland	Présent	M. REYNAUD Jean-Louis	Présent
M. BOURDIER Gilles	Présent	M. ROSET Patrick	
M. COCHARD Bernard	Présent	Mme SADIN Christine	Excusée
M. DI SANTO Laurent	Présent	M. SOLIER Nicolas	Présent
M. GAGET Mathieu	Présent	Mme TISSERAND Thérèse	Excusée
M. GUERIN Philippe	Présent	Mme VERLAQUE Florence	Excusée
M. GUICHERD André	Excusé	M. WAJDA Daniel	

#### Suppléants

NOM PRENOM	PRESENCE	NOM PRENOM	PRESENCE
M. BLANDIN Patrick		M. MARION Cyril	
M. CASTAING Patrick		M. MARTI Patrick	Présent
M. CHARLOT Sylvain		Mme MUSTI Murielle	Excusée
Mme DEBES Céline	Excusée	M. NARDY Cédric	Excusé
M. DURAND Fabien		M. ORELLE Pierre-Louis	
Mme FASSINOT Christine		M. PILLAUD-TIRARD Jean-François	
M. FONTBONNE Jean-Luc	Présent	M. RABATEL Daniel	Présent
M. GASTALDELLO Benjamin		M. RAJON Fabien	
M. GAUDE Daniel		M. REYNAUD Michel	
M. GIRAUD Denis		M. RIVAL Michel	Présent
M. HIRTH Ludovic	Excusé	Mme ROULOT Océane	
Mme HUGUET Chantal	Excusée	M. SERRANO Michel	
M. LEGAY-BELLOD Gaël		M. SUCHET Noël	
M. MAILLET Dorian		M. VIAL Guillaume	Excusé

**Assistaient également :** Équipe technique du syndicat mixte : Mmes Marie-Christine EVRARD, Frédérique GINET et M. Morgan BRISEBRAS

Bureau d'étude E.A.U : Sandra Jeannot

**En préambule** le Président remercie les délégués de leur présence et constate que le Quorum est atteint.

M. Laurent DI SANTO est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle brièvement l'ordre du jour.

## **I - PRÉSENTATION PAR LE BUREAU D'ÉTUDE E.A.U. DU DIAGNOSTIC DE RÉFÉRENCE DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU SCoT ET VALIDATION PAR L'ASSEMBLÉE (cf PPT joint)**

Le Président accueille Mme Sandra JEANNOT, présidente du bureau d'études E.A.U. choisi pour nous guider dans nos réflexions sur la modification simplifiée et lui laisse la parole.

Mme Jeannot aborde le contenu du PADD à ajuster. Elle rappelle que les réflexions de l'Interscot devront être prises en compte dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

L'armature actuelle du PADD sera gardée en l'état ; la modifier relèverait du domaine d'une révision. Le but est aujourd'hui de mettre à jour les données et de réquisitionner les objectifs foncier, démographique, économique et de l'habitat pour établir plusieurs scénarii.

Ces pistes de scénarii seront abordées dans les commissions thématiques qui se réuniront les 29 et 30 avril prochain.

**Démographie** : Le taux de croissance évolue en fonction du nombre d'habitants. Le SCoT avoisine 200 000 hab, malgré un taux de croissance en baisse. Mais avec un taux de 0.9% il reste un des SCoT les plus dynamiques de France. Le taux est homogène entre EPCI. Les données Omphale donnent un taux de projection à 0.4%. En France la démographie va ralentir jusqu'à stagner en 2040.

**Le président** insiste sur le fait qu'il s'agit d'une projection et non d'une prévision.

Il rappelle que la croissance est le fruit du solde migratoire et du solde naturel. On fait moins d'enfants, et plus tard. Et sans que le solde migratoire vienne compenser. La baisse de la démographie est compensée par l'augmentation de l'espérance de vie.

**E.A.U.** : la croissance de la population est assez bien répartie sur l'ensemble du territoire. Il est important de prendre en compte la taille des ménages pour estimer le nombre de logements à produire. Environ 2,4 pers par ménage ; c'est une bonne moyenne. On va devoir projeter la taille des ménages en 2030.

Hausse importante du nombre de personne seule et des familles monoparentale (+15%), à prendre en compte car hausse importante.

La population vieillit sur l'ensemble du territoire. Espérance de vie supérieure à la moyenne nationale donc besoin de logements pour personnes âgées. Les nouveaux arrivants sont actifs (emplois) et ont l'âge de faire des enfants. Majoritairement des professions intermédiaires avec revenus médians.

**C. Laville** pensait qu'il y avait un creux dans la natalité des 20-30 ans.

**E.A.U.** : On constate que les nouveaux arrivants ont entre 20 et 30 ans et sont majoritairement sans enfants.

**Président** : c'est l'offre de logements qui fabrique l'attractivité et la typologie de population qui vient chez nous. L'emploi également.

**JL Reynaud ainsi que D. Rabatel** : ce sont les offres de logement et d'emploi qui permettent d'accueillir de nouveaux arrivants.

**C. Laville** : s'il y a une baisse de la construction, l'attractivité va baisser.

**Président** : certains SCoT veulent maîtriser l'attractivité. Ce n'est pas une fatalité mais une volonté politique. L'arbitrage de l'équilibre implique une politique d'aménagement du territoire. Les choix politiques ont une importance.

**JL. Reynaud** : on ne peut pas ne plus faire de logements, il faut garder les écoles. Il y a des équilibres à trouver.

**P. Guerin** : l'enjeu d'une politique de développement du territoire est de maintenir des flux. Il faut trouver un équilibre entre les nouveaux arrivants et ceux qui partent.

**E.A.U.** : Le ZAN concerne toutes les communes de France. L'enjeu est de savoir quelles solutions le SCoT NI va trouver pour ne pas laisser le train passer.

**C. Laville** demande comment faire avec des communes qui ont fini leur PLU et consommé tout leur potentiel ?

**Président** : les formes urbaines sont une réponse. La maison individuelle a été le modèle dominant sur les territoires périphériques comme le Nord Isère mais on ne peut pas faire que ça. Les travaux de l'OFPI montrent bien le déplacement de l'enjeu du prix du foncier quand on part à l'Est. Le prix du foncier n'est pas le même partout sur le territoire du SCoT ; il faut harmoniser les prix et trouver de nouveaux équilibres.

**P. Guérin** : Il y a actuellement des évolutions concernant les prix des logements

**E.A.U.** : le SCoT NI est un territoire dynamique. Beaucoup d'atouts à faire valoir. La question, est : comment construire du logement, où et sous quelle forme ?

**P. Guerin** : comment gérer le renouvellement du parc et parcours résidentiel ?

**Président** : le parcours résidentiel est plus souvent subi que voulu (logements sociaux à l'Isle d'Abeau par exemple à taux bancaires réduits). Pour l'instant, la mobilité résidentielle ne fonctionne pas suffisamment pour générer ce renouvellement urbain.

**D. Rabatel** : aujourd'hui on ne consomme plus autant de terrain agricole qu'avant, beaucoup de villas sur 2000m<sup>2</sup> de terrain sont divisées.

**P. Guerin** : On fait du morcellement parcellaire pour ne pas consommer des terres agricoles supplémentaires.

**E.A.U.** : le taux de résidences secondaires est bas sur le territoire ; ce n'est donc pas un levier. On pourrait travailler sur les logements vacants, même s'ils sont limités. Il faut reprendre commune par commune pour connaître les leviers.

**P. Guerin** constate des disparités entre Intercommunalités sur les résidences secondaires.

**Président** : il s'agit de la définition de la vacance selon L'INSEE. La définition a été débattue. Plutôt regarder la vacance structurelle.

**D. Rabatel** demande si les logements vacants sont plus en ville ou à la campagne ?

**Président** : on trouve beaucoup de logements vacants en ville car inaccessibles dans la mesure où leur accès nécessite de passer par le commerce en rez-de-chaussée. Les résidences secondaires sont occupées par des personnes de 60/70 ans.

**E.A.U.** : on a surtout de grands logements, peu de studios. Cela peut être un axe de travail. Elle souligne aussi que les dates de construction sont hétérogènes.

**Économie** : hausse du nombre d'emplois, mais stagnation sur Collin et VDD. Capi porte la croissance du SCoT.

**Président** : on constate un ratio emploi actif de 113 emplois pour 100 actifs pour CAPI, de 50 pour 100 pour Coll'in et de 70 pour 100 pour la CCVDD.

**JL. Reynaud** : d'où des problèmes de mobilité.

**A. Quemis** : 75% des actifs travaillent à l'extérieur de Coll'in.

### **Climat** :

**EAU** : Il est important de parler de climat sur le territoire. La projection du scénario modéré du GIEC sur chaque territoire fait ressortir une hausse des personnes vulnérables (âgées) ; la hausse du nombre de pics de chaleur va poser des problématiques.

**Synthèse du séminaire** : **E.A.U.** : La Loi CR démontre qu'il ne faut pas rester inactif. C'est une contrainte, mais on est obligé d'avancer donc il faut prendre le train en marche.

**A. Quemis** : indique qu'il y aura un SRADDET.

**Président** a retenu que la 1<sup>ère</sup> version du SradDET fléchait 402 ha. L'enjeu des projets régionaux est majeur. On n'a pas encore la liste définitive des projets nationaux et régionaux. Si la consommation

d'espace relative à l'extension de Chesnes et Rubiau n'est pas décomptée à une échelle supérieure, cela va être compliqué.

**Président** : rappelle que des questions étaient posées sur le devenir des anciennes fermes.

**JL Reynaud** : les bâtiments anciens ne pourront pas être destinés à des exploitations car ils ne sont plus adaptés. On a travaillé sur le sujet dans le cadre du PLUi

**R. Borghi** : qu'en est-il de la mobilité ? ce n'est pas en créant de nouvelles infrastructures qu'on va trouver des solutions. Il faut modifier l'existant. On n'a pas de liaison avec St Exupéry ; Si on ne fait pas le Lyon-Turin, la question des compensations ne se pose plus.

**Président** : le débat est-il encore d'actualité ?

**E.A.U.** : on est dans la phase de réflexion sur le PADD ; l'objectif est d'aboutir au printemps à la modification de ce PADD. Les commissions thématiques traiteront des choix à faire sur le PADD. Par exemple quel taux de croissance choisir ?

On devra également déterminer s'il faut saisir ou pas la MRAE en mai.

**Président** : la réponse sera oui.

**M. Gaget** : qu'est-ce qu'on entend par cadre de vie ?

Il est précisé qu'il s'agira d'aborder les questions relatives à la qualité paysagère, les solutions fondées sur la nature...

**Président** : les EPCI ont engagé des réflexions sur le recensement des friches, les stratégies foncières...

**JL Reynaud** : il y aura un chapitre spécifique sur l'eau ? Enjeu sur la capacité des STEP. On sait qu'il y a des enjeux sur certaines communes.

**E.A.U.** : l'eau sera traitée dans le cadre de l'évaluation environnementale.

**Président** : entre problématique de l'eau et l'étalement urbain il y a beaucoup de sujets (fuites, extension des réseaux). Mais aussi le ramassage scolaire, les déchets... Il y a clairement des sujets qui sont traités par ailleurs (ZSE, SAGE...).

## **II - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 31/01/24**

Le Président met à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du comité syndicat du 31/01/24, qui portait sur :

- Présentation par Lila Chauveau du bureau d'étude E.A.U. des 1<sup>ers</sup> éléments et enjeux de la modification simplifiée du SCoT
- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation du Résultat 2023
- Cotisation des EPCI pour 2024
- Vote du Budget Primitif 2024

En l'absence de remarque de l'assemblée le compte rendu est approuvé
--

## **III - INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU PAR DELEGATION**

### **Le Bureau s'est réuni 2 fois**

> **le 31 janvier** : Avis sur le PLU d'Eclosé-Badinières assorti de 2 réserves et une série de remarques

- certaines zones U et une partie d'OAP intersectent une zone de sauvegarde de la ressource en eau, or le PLU ne fait pas la démonstration que le risque d'impact est nul pour garantir la protection de la ressource.

- biais méthodologique sur le calcul de la densité

Contribution au choix des sujets pour le programme de l'OFPI pour 2024 : l'ensemble des adhérents ayant été consulté. Les 2 premiers sujets retenus correspondent aux choix du SM SCoT NI et sont :

- *Atelier foncier agricole, naturel et forestier* : « Consommation foncière masquée : de quoi parle-t-on ? comment est-elle calculée ? comment l'éviter ? »

- *Atelier foncier économique* : « Territoires productifs et enjeux fonciers : les impacts fonciers de la réindustrialisation et comment les anticiper »

- *Atelier foncier habitat* : Lancement d'un cycle de plusieurs ateliers sur la production de logements sur des gisements immobiliers (vacance, surélévation, restructuration, friches...).  
Sujet 2024 : la vacance.

Sur ce dernier atelier le SM SCoT avait préféré le sujet de l'ingénierie financière des projets en renouvellement urbain.

> **le 13 mars 2024** : séance préparatoire au CS.

**Point sur l'état d'avancement de la transmission au SM SCoT des inventaires des ZAE.**  
Conformément à l'article 220 de la loi Climat et résilience, ces inventaires finalisés doivent être transmis au SM SCoT pour aout 2023. **À ce jour les inventaires transmis au SM SCoT restent incomplets** (éléments manquants : vacance, disponibilités foncières)

Le séminaire des élus a eu lieu le 7 février - 50 participants.

Une CDPENAF s'est tenue le 15 février : Le syndicat mixte a transmis ses avis au représentant (Mr Géhin) qui siège dans cette instance comme représentant des collectivités et des SCoT. Les dossiers suivants ont été examinés :

- Révision du PLU d'Eclosé-Badinières

Le Président rappelle que le maire de cette commune est aussi membre du bureau. Le Bureau se pose d'ailleurs la question de convier les maires pour présenter leur PLU au Bureau. La question sera redébatue au prochain BS.

SM SCoT : avis favorable (compatible) avec remarque sur la méthode de calcul de la consommation d'espace à expliquer

CDPENAF : Avis défavorable

- Modification n°1 PLU Roche : Le projet de modification n°1 du PLU de Roche a fait l'objet d'un 1er passage en commission CDPENAF le 23/02/2023, laquelle s'est prononcée défavorablement sur 2 des 3 STECAL. Le projet a été retravaillé de manière à tenir compte des remarques

SM SCoT : avis favorable (compatible)

CDPENAF : avis favorable

- PC pour la construction d'un hangar avec manège et écuries à Oytier-Saint-Oblas :

SM SCoT : avis favorable (compatible)

CDPENAF : avis favorable

- PC pour un changement de destination à Charantonnay :

SM SCoT : avis favorable (compatible)

CDPENAF : avis favorable

- PC pour un changement de destination à Chélieu : Ce projet a fait l'objet d'un 1er passage en CDPENAF le 14/12/2023 et a reçu un avis défavorable. Le projet a été retravaillé, toutefois, le DOO du SCoT s'inscrit dans un objectif de mise en valeur du patrimoine bâti (y

compris les bâtiments en pisé), et le bâtiment est repéré au PLUi Est comme présentant un intérêt patrimonial et architectural.

SM SCoT : avis favorable (compatible) sous réserve de garantir la bonne insertion du projet avec le patrimoine existant.

CDPENAF : avis favorable.

**Une CDPENAF s'est tenue le 26 mars** : Le dossier suivant a été examiné :

- DP pour une serre agricole de 90 m<sup>2</sup> à Oytier Saint Oblas

SM SCoT : avis favorable (compatible) avec réserves sur le choix d'implantation, les accès, la nature des travaux et la justification de l'insertion du projet dans le projet global de développement de l'exploitation (absence d'éléments de justification au dossier)

CDPENAF : Avis favorable avec réserves, notamment sur l'implantation

#### **IV - PRÉSENTATION DU CHAPITRE COMMUN DE L'INTERSCOT (cf PPT joint)**

Le Président rappelle que le chapitre commun est un document qui reflète les échanges entre les 12 présidents des SCoT qui composent l'Interscot et qu'il ne s'agit pas d'un document prescriptif.

Chaque SCoT se saisit des problématiques qui lui sont propres. C'est un rapport de cohérence intellectuelle sur des enjeux qui sont partagés.

Le SEPAL a fait connaître sa volonté de desserrement.

**MC Evrard** présente l'historique de l'Interscot : Depuis 2003, les 12 SCoT de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne se réunissent régulièrement afin d'échanger entre techniciens et élus sur des enjeux communs, des grands projets dont le rayonnement dépasse le territoire d'assiette (Plaine St Exupéry, Nœud ferroviaire Lyonnais, ...) en lien avec les prérogatives des SCoT.

La signature du 1<sup>er</sup> chapitre commun de 2006 fonde les grands principes d'aménagement communs à l'échelle de ce territoire. Ce document a été actualisé en 2013 afin de mieux prendre en compte la dimension rurale des nouveaux territoires alors engagés dans la démarche. (Roannais, Monts du Lyonnais, Loire Centre) et intégrés les nouveaux sujets comme l'urbanisme commercial.

En 2023, l'actualisation du chapitre commun vise à prendre en compte les évolutions institutionnelles : renforcement des compétences de la Région, des EPCI, évolutions en matière de mobilités avec les AOM ; les enjeux environnementaux dans le contexte du dérèglement climatique, les évolutions législatives avec l'objectif ZAN et ZEN d'ici 2050.

La dernière rencontre des Présidents en 2023 a permis d'échanger sur ces nouveaux défis et d'envisager l'actualisation de la vision partagée du développement de l'aire métropolitaine de Lyon-St Etienne.

Les orientations communes retenues figurent dans le nouveau chapitre commun et ont vocation à être déclinées dans le projet politique de chacun des SCoT à travers le PADD au moment de la révision des SCoT.

**MC. Evrard** indique que les grandes lignes du chapitre commun doivent être déclinées dans le PADD du SCoT pour lui permettre de se situer dans l'espace régional. Elle rappelle que le document dans son intégralité a été diffusé par mail à tous les délégués du SCoT.

Elle détaille ensuite les 3 grands thèmes qui composent ce document :

1/Pour une aire métropolitaine adaptée au changement climatique

- Développer une nouvelle approche du sol
- Considérer la ressource en eau comme un bien commun vulnérable et rare à partager, gérer et préserver

**JL. Reynaud** précise qu'il faut connaître la ressource en eau avant de la partager.

- Préserver la biodiversité et donner un cadre favorable à son développement ;

A noter l'existence du Contrat environnemental sur le SAGE de la Bourbre

- Atteindre une plus grande résilience alimentaire ;

Ce point sera développé dans le cadre de la révision du SCoT

- Réduire la dépendance énergétique pour faire face aux crises ; 3 PCAET sur le territoire du SCoT NI

2/Pour une aire métropolitaine multipolaire et accueillante

- Conforter le modèle de développement multipolaire.

A noter la volonté de desserrement du SEPAL et le contexte de la croissance démographique qui ralenti.

**Remarque du Président** : avec l'idée de rééquilibrage, « on a des choses à prendre ». C'était le projet de la ville nouvelle, avec les excès qu'on connaît. La question de la création de l'emploi pour un territoire équilibré est devant nous.

- Développer des services à la mobilité ambitieux et adaptés à chaque territoire.

A noter la définition des bassins de mobilité par le SMT AML. (Syndicat mixte des transports de l'aire métropolitaine lyonnaise)

- Agir pour une offre de logements accessibles à tous, adaptée aux besoins et aux parcours résidentiels des ménages

3/Pour une aire métropolitaine agile face aux mutations économiques

- Organiser la résilience économique des territoires ; Favoriser la mobilisation du foncier économique.

**Remarque du Président** : Il faudra que la CAPI se prononce sur l'avenir de Chesnes. À un moment où il faut regarder le foncier, peut-être que CAPI voudra réduire la part de logistique pour une autre forme d'activité.

- Anticiper et accompagner les mutations commerciales.

A noter la nécessité d'élaborer un DAACL (Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique) dans le cadre de la révision du SCoT NI. Le SCoT porte une attention sur le commerce de centralité et une vigilance sur le commerce de périphérie.

**Remarque du Président** : La Loi a mis un coup d'arrêt aux gros projets de commerce de périphérie (+ de 10 000m<sup>2</sup> de surface de vente). Il y a des effets de bords quand un SCoT autorise une surface commerciale en limite d'un autre territoire.

Le DAAC se trouve allongé d'un « L » pour la partie logistique, qui devra être pris en compte dans la révision du SCoT.

**En conclusion le Président** constate que l'essentiel des thématiques est abordé. Nos réflexions ne doivent pas s'enfermer dans notre territoire pour aborder certains grands sujets. Notre vie n'est pas détachable de la vie de l'aire métropolitaine.

**Le Président propose un avis favorable sur ce chapitre commun : pas d'opposition de l'assemblée**

## V - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE - MANDAT AU CDG38

Par délibération en date du 18/12/19 le SCoT NI a renouvelé son adhésion à la convention cadre de participation prévoyance (maintien de salaire) conclue entre le CDG38 et GRAS SAVOYE.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'employeur aura l'obligation de participer financièrement à la souscription de cette garantie avec les précisions suivantes :

- ✓ La souscription de cette garantie par l'agent va devenir obligatoire.
- ✓ Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité.
- ✓ Le montant minimal de la participation employeur qui s'élève aujourd'hui à 7 € brut mensuel (article 2 du décret n°2022-581), serait porté à 17,50 € (50 % du montant de référence, fixé à 35 euros dans le projet de décret présenté au CSFPT du 20/12/2023).  
Pour information la participation actuelle du SM SCoT est de 15€ brut/mois.

Dans ce cadre le CDG38 lance une consultation pour sélectionner un organisme d'assurance pour proposer au 1/1/25 aux employeurs des garanties d'assurance collective protectrices pour les agents. **Il est demandé au comité de se prononcer sur les points suivants :**

- ✓ **Se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le CDG38 prévoit de conclure conformément à l'art. L827-7 du Code général de la fonction publique.**

- ✓ Donner mandat au CDG38 pour lancer la consultation, participer aux négociations avec les candidats ainsi qu'à toutes les actions nécessaires à sa conclusion.
- ✓ Accepter la participation minimale prévue réglementairement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** la délibération


## VI - QUESTIONS DIVERSES

*Rappel des ateliers thématiques les 29 et 30 avril prochain*

**Le prochain Comité syndical aura lieu le 5 juin 2024 à 18h30**

*La séance est levée à 20h30*

Le Président



Jean-Paul BONNETAIN

Le secrétaire de séance,

Laurent DI SANTO

